



Trèbes.

N° 05/2025

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 011-211103973-20250219-D05\_25-DE

FOLIO 18

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX-NEUF FÉVRIER**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2024

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. SENTENAC. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoint.  
MMES. MM. CASTANS. DE PRADO. DIEDRICH. QUESNEL. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX.  
SANCHEZ. PIEDRA. BILLECI. GRAVES. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME JOURDA  
MME LAROCHE  
M. OLLAGNIER

PROCURATIONS :

MME JOURDA à M. LE MAIRE  
MME LAROCHE à MME MEDVES  
M. OLLAGNIER à MME SAINT-ANDRÉ

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

**OBJET : Acquisition de la parcelle BH 329**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la demande de la société MARCOU HABITAT de céder à la ville de Trèbes, pour un euro symbolique, la parcelle BH 329, constitutive d'un accotement entre deux maisons utilisé comme un trottoir, d'une surface de 136 mètres carrés ;

**CONSIDÉRANT** que cette parcelle est d'ores et déjà traitée et entretenue comme un élément de la voirie communale ; que son acquisition par la ville de Trèbes lui confèrera un statut conforme à son usage ;

